



CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-GEORGE

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 JUIN 2023

Présidence : Mélanie Robellaz

Membres présents : 36

Dans sa séance ordinaire du mercredi 28 juin 2023, le Conseil Communal de Saint-George

1)

- vu le préavis municipal no 02/2023 ;
- entendu la conclusion du rapport de la commission de gestion et finances ;
- considérant qu'il est porté à l'ordre du jour ;
décide à l'unanimité
- d'accepter les comptes 2022 tels que présentés ;
- d'en donner décharge à la boursière, à la Municipalité et à la commission de gestion et finances.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 16 mai 2023, afin d'être soumis à l'approbation du Conseil communal en date du 28 juin 2023.

2)

- vu le préavis municipal no 03/2023 ;
- entendu la conclusion du rapport de la commission de gestion et finances ;
- considérant qu'il est porté à l'ordre du jour ;
décide à l'unanimité
- d'approuver la gestion de l'exercice 2022 et d'en donner décharge à la boursière, à la Municipalité.
- Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 23 mai 2023, afin d'être soumis à l'approbation du Conseil communal en date du 28 juin 2023.

Cette décision du Conseil communal peut faire l'objet d'un référendum.

Les demandes de référendum doivent être annoncées par écrit à la Municipalité, accompagnées d'un projet de liste de signatures, par cinq électeurs constituant le comité, dans les dix jours qui suivent l'affichage.

Chaque liste doit reproduire en tête l'objet de la décision tel qu'il est mentionné par l'affichage au pilier public.

Bureau du Conseil communal

La Présidente

Mélanie Robellaz



La Secrétaire

Marylise Humbert

Saint-George, le 28 juin 2023